

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 019-251900130-20251112-B\_2025\_80-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° B\_2025\_80

### PROJET CANSTAR – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES RELATIF AU CONTROLE DE PREMIER NIVEAU DES DÉPENSES

Date de la convocation

04/11/25

Le 12 novembre 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		P BRUGERE	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		C. HORNEBECK	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **6105 RICE**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable**

**Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive**

**Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques**

#### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert vers l'extérieur**

**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 38 : Développer les coopérations**

### **Hors Contrat de Parc**

#### **Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°B.2021-29 en date du 7 avril 2021 du Bureau syndical approuvant la candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé ;

Vu la délibération n°B2025-68 en date du 23 septembre 2025 du Bureau syndical approuvant la participation au projet international Canstar ;

#### **Contexte :**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'est engagé dans le projet CANSTAR (Consolidating an atlantic network of sustainable astrotourism destinations). L'objectif global du projet CANSTAR est de promouvoir l'astrotourisme durable en valorisant les ressources célestes et étoilées uniques des territoires sélectionnés (délibération B2025-68 du Bureau syndical du 23 septembre 2025).

Cette action regroupe six partenaires situés en Espagne, France, Irlande et Portugal pendant 28 mois de 2025 à 2027 pour un budget prévisionnel total de 1 605 552,33 € (dont 308.478 € pour le PNR). Elle fait partie d'un programme baptisé INTERREG ESPACE ATLANTIQUE financé par l'Union européenne à hauteur de 75 % des dépenses.

## **Description du projet :**

La Région Nouvelle Aquitaine en tant qu'autorité nationale d'INTERREG Espace Atlantique pour la France nous a informés le 6 octobre des dispositions particulières adoptées par l'Union européenne concernant le contrôle de ce programme.

Un contrôle dit de premier niveau doit être confié un cabinet d'audit externe.

Ce contrôle porte principalement sur la réalité des dépenses et leur adéquation avec l'action, le respect des règles de la commande publique, de la publicité liée aux financements européens, le montant des cofinancements, les indicateurs de réalisation et les résultats opérationnels.

Il est effectué sur pièce par le truchement d'une plateforme internet puis par une visite sur place pendant la deuxième partie du projet. Il fait à chaque fois l'objet d'un rapport de contrôle de la part de l'auditeur que la collectivité peut compléter ou contester dans un délai de dix jours. La Région Nouvelle Aquitaine est ensuite chargée du rapport final au vu du rapport de l'auditeur éventuellement modifié.

La prestation du cabinet d'audit est à la charge du PNR et est intégré dans les frais généraux pris en charge à hauteur de 75 % par la subvention européenne.

Afin de recruter des prestataires chargés de ce contrôle de premier niveau, la Région Nouvelle Aquitaine coordonne un groupement de commandes pour les bénéficiaires français du programme INTERREG Espace Atlantique 2021-2027. Elle se charge de la passation, de la signature et de la notification d'un accord-cadre à marchés subséquents par lequel elle sélectionnera un maximum de quatre cabinets d'audit.

Chaque membre du groupement, dont le PNR ML, sera ensuite tenu de mettre en concurrence ces quatre prestataires pré-sélectionnés afin de conclure un marché subséquent pour ses propres besoins. La Région Nouvelle Aquitaine accompagne l'ensemble des bénéficiaires français dans cette démarche.

Afin d'adhérer au groupement de commande coordonné par la Région Nouvelle Aquitaine, le Bureau syndical doit donner son accord préalablement au lancement de la consultation.

## **Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver l'adhésion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au groupement de commande pour la passation d'accords-cadres relatifs au contrôle de premier niveau des dépenses réalisées par les bénéficiaires français du programme de coopération territoriale européenne Espace Atlantique 2021-2027 coordonné par la Région Nouvelle Aquitaine en qualité d'Autorité nationale ;

- d'autoriser le Président à :

- signer la convention constitutive de groupement ;
- lancer la procédure de passation du marché subséquent à cet accord-cadre ;
- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

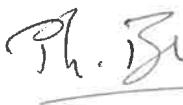
- d'approuver l'adhésion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au groupement de commande pour la passation d'accords-cadres relatifs au contrôle de premier niveau des dépenses réalisées par les bénéficiaires français du programme de coopération territoriale européenne Espace Atlantique 2021-2027 coordonné par la Région Nouvelle Aquitaine en qualité d'Autorité nationale ;
- d'autoriser le Président à :
  - signer la convention constitutive de groupement ;
  - lancer la procédure de passation du marché subséquent à cet accord-cadre ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Vote	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	13	17		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le

  
  
7 route  
d'Aubusson  
19290 MILLEVACHES  
0555969700